

Coupe Départementale Futsal U13 Départemental 1 et 2 de la 1ère phase - Saison 2024-2025

Poule A	Poule B	Poule C
AC. SP. Moulins Foot 1	R.C. Vichy 1	Montluçon Football 1
Centre Allier Foot 1	Montluçon Football 2	F.C. Commentry 1
Montluçon Football 3	M.Y.F. 03 Auvergne 2	A.S. Domérat 1
A.S. Domérat 2	S.C. Avermes 1	GRPT Haut Cher 1

Poule D	Poule E
M.Y.F. 03 Auvergne 1	U.S. Vendat Bellerive Brugheas 1
AC. SP. Moulins Foot 2	AC. SP. Moulins Foot 3
S.C.A. Cusset 1	Pays de Lapalisse 1
G.J. Allier Sud Foot 1	R.C. Vichy 2



Règlement et organisation de la compétition



Les équipes sont engagées d'office et réparties par poules. Deux tours seront proposés + une finale départementale.

* 1er tour (les équipes de Départemental 1 et 2 sont réparties en 5 poules.

* 2ème tour (les 2 premières équipes qualifiées de chaque poule du 1er tour sont réparties en 2 poules de 5 équipes = 10 équipes)

* Finale départementale : Les 2 premiers de chaque poule du second tour, soit 4 équipes seront qualifiées pour la finale départementale le 22 février à Domérat (horaires à définir). 2 équipes d'un même club engagées dans le même niveau ne pourront être qualifiées toutes les 2 pour la finale.

Match gagné 3 pts, match nul 1 pt et match perdu 0 pt (forfait 0pt, 0 but). En cas d'égalité de points : 1. goal-average particulier, 2. goal-average général, 3. meilleure attaque, 4. meilleure défense, 5. tirage au sort.

Les équipes devront se présenter 30 minutes avant le début du tournoi dans les salles indiquées sur le calendrier et doivent prendre connaissance des lois du jeu simplifiées spécifiques Futsal DAF (site internet DAF). Licences : soit présentation d'un listing avec photo (par footclubs) ou avec l'application "Clubs Compagnon" (version mobile de Footclubs). Les équipes doivent se munir de 2 jeux de maillots ou chasubles. La participation est limitée à 12 joueurs maximum par équipe (aucune dérogation ne sera acceptée).